

NOTE D'INFORMATION

AD MOROCCAN EQUITY FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne



Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26106 en date du 21/05/2026.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT** sise à **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1er étage, Casablanca** représentée par **Monsieur Tariq OBAID** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AD Capital Asset Management S.A.
RC N°272221
411, Route d'El Jadida, 1er étage
Oasis, Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AD MOROCCAN EQUITY FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037079**
- Date et référence de l'agrément : **30/10/2024, GP24144**
- Date de création : **25/05/2010**
- Siège social : **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1er étage, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{ER} Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 Dirhams**
- Société de gestion : **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Mr. Tariq OBAID	+212 5 22 25 17 46
AD CAPITAL GROUP	Mr.Mohamed CHAOUKI	+212 5 22 25 17 46

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**.



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions.
- Indice de référence : MASI calculé et publié par la Bourse de Casablanca.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts à moyen et long terme une appréciation du capital investi ainsi qu'une performance supérieure à celle de son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'« OPCVM actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.

Le FCP pourra également investir en parts ou actions d'OPCVM, titres d'OPCC, titres de FPCT et titres d'OPCI dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer une partie de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, Le FCP pourra également réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension de titres, tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP se compose de :

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
 - Titres de créances émis ou garantis par l'État marocain ;
 - Titres de créances émis par les établissements et entreprises publics ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Obligations privées ;
 - Parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 20% au maximum de l'actif net ;
 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
 - Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) ;
 - Instruments financiers à terme dans le respect des dispositions réglementaires ;
 - Certificats de sukuk ;
 - Dépôts à terme conformément à la réglementation en vigueur ;
 - Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;
 - Titres de dette subordonnée perpétuelle assortie de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des coupons.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum.
 - Souscripteurs concernés : Grand public : Personnes morales et physiques.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/06/2010.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées dans les locaux d'AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT et d'AD CAPITAL GROUP le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée, et leur publication est effectuée dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion selon une périodicité hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11h30 du jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :

- Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,20% au minimum, acquis au FCP. En sus des commissions de souscription précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte

- Commission de rachat maximale :

- Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,10% au minimum, acquis au FCP. En sus des commissions de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Cas d'exonération :

- À la discrétion du réseau placeur hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.

- Frais de gestion :

- Au maximum 2 % HT par an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ils sont prélevés selon une périodicité mensuelle.

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais du Dépositaire (HT)	0,06%
(2) Commission de l'AMMC (HT)	0,025%
(3) Frais Maroclear (Annuel) (HT)	3.600,00 MAD
(4) Frais Maroclear (trimestriel) (HT)	Selon les conditions en vigueur
(5) Frais Commissaire aux Comptes (HT)	20.000,00 MAD
(6) Frais de publications (HT)	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais de gestion revenant à la SDG (HT)	Frais de gestion appliqués- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)